

DECISION DU MAIRE

N°437

DATE
12 mai 2026

Signature du contrat n°25C193 avec la Société BCM Foudre relatif à la vérification périodique des installations de protection contre la foudre sur divers sites de la Ville.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu le budget communal,

Vu la proposition transmise à la Ville et validée par les services concernés,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer le contrat relatif à la vérification périodique des installations de protection contre la foudre sur divers sites de la Ville,

Considérant que l'offre de la Société BCM Foudre-444 rue Léo Lagrange-59500 DOUAI- répond de manière pertinente au besoin de la Ville et respecte le principe de bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De signer le contrat n°25C193 avec la société BCM Foudre relatif à la mission de vérification périodique des installations de protection contre la foudre sur divers sites de la Ville,

Article 2 :

Le contrat est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable tacitement trois fois,

Article 3 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement s'élevant à 725.00€HT par an, sur les crédits inscrits au budget, nature : 6156 – fonction 020,

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint Germain en Laye et notifiée à l'intéressée.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Ile de France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/05/2026